

VOUS ÊTES SALARIÉ(E) OU NON ET VOUS AVEZ UN PROJET PROFESSIONNEL

- Vous avez une expérience d'animation ou d'action sociale et vous souhaitez entreprendre une formation professionnelle pour en faire votre métier.
- Vous êtes salarié dans une structure d'animation, vous envisagez de suivre une formation qualifiante.
- Vous êtes employé dans un organisme associatif, coopératif, mutualiste ou une collectivité territoriale, une institution du Medico-sociale... et vous cherchez à détecter mais aussi à enrichir vos compétences.

VOUS ÊTES ÉLU

- Vous voulez développer votre efficacité de délégation, d'orientation et de contrôle, d'organisation et de communication.

VOUS ÊTES EMPLOYEUR

- Vous concevez la formation comme un levier de votre projet, à mener en partenariat avec des formateurs contractants
- Vous attendez du prestataire autant ses capacités d'analyse des compétences et de l'activité, que son savoir-faire en ingénierie pédagogique
- Vous considérez que l'efficacité des acteurs de l'économie sociale exige de valoriser leurs dimensions culturelle, sociale, politique, économique et créative

■ Le CNFA met à votre disposition une équipe de formateurs et de professionnels expérimentés, en prise sur l'évolution constante des facteurs socio-économiques et culturels de notre environnement.

■ Le CNFA, certifié OPQF*, en lien avec les CRFA de l'UFCV, vous propose un ensemble cohérent de formations qualifiantes et continues organisées en trois filières :

* Office Professionnel de Qualification des Organismes de Formation

- **Acteurs de l'économie sociale :** formation continue des salariés, des élus du mouvement associatif, coopératif et mutualiste et formation ISDEES (Institut Supérieur des Dirigeants d'Entreprise de l'Economie Sociale) niveau II.
- **Métiers du développement social et culturel :** DEFA, BEATEP, DEDPAD au sein de l'ARFA, Licence professionnelle en management et gestion des associations avec l'IUT de Fontainebleau.
- **Formation et accompagnement pour l'insertion de jeunes et d'adultes.**

CNFA

POUR TOUT RENSEIGNEMENT

▶ CNFA-UFCV
10 quai de la Charente
75019 Paris
Métro : Corentin Cariou
(ligne 7)

▶ Secrétariat
de la formation
et coordination
Tél. : 01 44 72 14 14

▶ www.ufcv.asso.fr
« rubrique CNFA »
possibilité de télécharger
un dossier d'inscription



CNFA

Centre National
de Formation
et d'Animation

Le DEFA

DÉVELOPPEMENT CULTUREL
DU TERRITOIRE

DIPLÔME D'ETAT RELATIF AUX FONCTIONS D'ANIMATION

Le Diplôme d'Etat relatif aux Fonctions d'Animation est un diplôme interministériel de niveau III agréé par le Ministère de la Jeunesse et des Sports et le Ministère des Affaires Sociales.

L'animation culturelle et socioculturelle, au-delà des débats terminologiques, est intimement liée à la notion de territoire, qu'il s'agisse d'un quartier, d'une commune, d'un « pays » ou d'une collectivité plus vaste encore.

Cette réalité, renforcée par la décentralisation, devient aujourd'hui irréversible et il n'est pas de projet d'aménagement durable qui ne prenne en compte la dimension culturelle du développement local.

Dans ce contexte, les animateurs prennent toute leur place car les institutions culturelles doivent pouvoir s'appuyer sur des lieux et des personnes ressources à même d'assurer la fonction d'interface avec le public.

Conjointement, l'animation de proximité passe par des pratiques culturelles de plus en plus diversifiées.

C'est dans cet espace de rencontre entre les publics, les contenus culturels et les décideurs locaux que se situe l'action culturelle comme point d'ancrage des professionnels de l'animation.

CONDITIONS D'ACCÈS À LA FORMATION

- Avoir 21 ans au moins
- Justifier de 3 années d'activité professionnelle à plein temps
- ou de périodes cumulées d'activité professionnelle et d'activité d'animation à hauteur de 3 années
- ou être titulaire du Brevet d'Aptitude à l'Animation Socio-Educative (BASE).

MODALITÉS DE SÉLECTION : DE JUILLET À DÉCEMBRE

1. Pour suivre le cycle continu (épreuves organisées par le CNFA de juillet à décembre)
 - 2 épreuves écrites (synthèse, dissertation)
 - 1 entretien individuel

Le dossier de candidature est à votre disposition au secrétariat des formations du CNFA.

2. Pour suivre une ou plusieurs unités de formation en discontinu les épreuves étaient organisées par la DRDJS et la DRASS. A partir de 2003, elles sont organisées par le CNFA. Vous pouvez suivre 2 unités de formation avant l'entrée en sélection.

PUBLIC CONCERNÉ

La formation s'adresse aux animateurs en poste désireux d'atteindre un niveau III de qualification et aux personnes qui souhaitent valider une expérience sociale ou socio-culturelle bénévole dans l'optique d'une professionnalisation. Les personnes en reconversion professionnelle dans le champ socio-culturel sont également concernées par cette formation.

EMPLOIS VISÉS

La formation prépare les professionnels à intervenir pour les collectivités territoriales (dans un service ou un équipement), pour un regroupement de communes, un comité d'expansion, un comité départemental ou régional de tourisme, une association, une institution ou une entreprise culturelle... La polyvalence des acteurs formés constitue un atout qui doit leur permettre de s'adapter à des contextes de travail très variés.

A l'issue de la formation, les animateurs peuvent exercer des fonctions de responsable d'un service ou d'un secteur d'activité, de coordinateur ou d'adjoint de direction.

STATUT PENDANT LA FORMATION

La formation peut être prise en charge par l'employeur, par les dispositifs réservés aux demandeurs d'emploi (voir ANPE, ASSEDIC) dans le cadre d'un congé individuel de formation ou d'un contrat de qualification (jeune ou adulte).

VALIDATION DE LA FORMATION

Pendant la formation, les stagiaires peuvent s'inscrire à deux sessions d'épreuves de contrôle organisées par la DRDJS en concertation avec la DRASSIF.

Ils soutiennent leur rapport de stage et rédigent leur projet d'animation pour l'unité de formation D et leur dossier pour l'unité de formation E avant de terminer la formation.

Outre les unités de formation du DEFA, la formation donne lieu à l'attribution du CAPAC (Certificat d'Aptitude Professionnelle à l'Animation Culturelle et socio-culturelle).

ORGANISATION DE LA FORMATION : DE JANVIER À FIN DÉCEMBRE

Elle se déroule à plein temps de janvier à fin décembre si vous optez pour le cycle court (périodes en entreprise comprises). Vous avez la possibilité de passer le DEFA dans le cadre d'un cycle pluriannuel (une à plusieurs UF par an).

LIEU DE LA FORMATION : PARIS

CNFA, 10 quai de la Charente, 75019 Paris.
Métro : Corentin Cariou (ligne 7)

Sur place : centre de documentation et salle informatique.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE LA FORMATION

- Développer la capacité des animateurs à établir un diagnostic sur l'environnement afin de décider de l'action à mener et / ou de conseiller une collectivité locale
- Être à même de concevoir et de mener à bien des projets complexes en associant le public à leur réalisation
- Savoir bâtir et gérer une programmation d'actions à moyen et long terme en assurant leur promotion
- Consolider les capacités de communication écrite et orale pour les réinvestir dans l'action partenariale
- Enrichir les dispositions relationnelles afin de développer des synergies locales au service du développement

PROGRAMME

1. UNITÉ DE FORMATION A :
Gestion, Administration, Organisation (200 heures)
2. UNITÉ DE FORMATION B :
Pédagogie, Relations Humaines (200 heures)
3. UNITÉ DE FORMATION C :
Environnement Social de l'Animation (200 heures)
4. UNITÉ DE FORMATION D :
Technique d'Animation (200 heures)
« action culturelle et patrimoine »
5. UNITÉ DE FORMATION E :
Approfondissement de l'unité de formation D (200 heures)

Un stage de quatre mois est prévu dans le cursus

Après l'obtention de l'attestation de formation générale

- UNITÉ DE FORMATION G :
Méthodologie de projet (120 heures)